

La Hulpe, le 3 décembre 2009

Viser l'excellence

Synthèse

PlanMarshall
2.vert

www.wallonie.be



Plan Marshall 2.vert

Viser l'excellence

Nous avons les cartes en mains

S'il est encore trop tôt pour mesurer de manière précise l'impact du premier Plan sur notre économie, tous s'accordent sur le fait que la stratégie adoptée en 2005 est la bonne. Mieux, l'ensemble des acteurs économiques wallons en revendiquent la poursuite.

Cette demande est d'autant plus forte qu'aujourd'hui nous sommes confrontés à une situation telle qu'on en a rarement vécu : une crise financière et économique sans précédent sévit aux quatre coins du globe tandis que les enjeux climatiques et énergétiques apparaissent désormais comme vitaux.

Ce contexte particulièrement difficile implique des pouvoirs publics qu'ils assument un rôle majeur et fort de pilote du développement économique et durable.

Nous avons aujourd'hui les cartes en main. Plus que jamais la manière dont nous voulons construire notre société dépend de nous. Amorcer et ancrer une dynamique de changement en Wallonie est tout à fait possible.

Ce changement doit nous permettre de sortir renforcés de la crise. Afin que les hommes et les femmes soient formés, que les entreprises puissent trouver les collaborateurs dont elles ont besoin, que les jeunes se disent « j'ai un avenir en Wallonie », que les investisseurs étrangers se disent « cette Région est attirante ». Il doit nous permettre d'ancrer la Wallonie dans une logique de croissance durable.

Pleinement conscient de cet état de fait, les Gouvernements wallon et de la Communauté française se sont attelés à définir, à structurer et à adopter la stratégie qui doit non seulement prolonger mais aussi amplifier la dynamique du Plan Marshall.

Le Plan Marshall 2.vert peut commencer

Le Plan Marshall 2.vert, ce n'est pas une simple actualisation de la stratégie économique wallonne mais bien une amélioration. Un plan qui fait siens l'objectif de sortie de crise et le défi environnemental.

Parce que négliger le premier au profit du second ou l'inverse serait irresponsable, le Gouvernement a en effet décidé d'y travailler simultanément.

Ce faisant, le Plan Marshall 2.vert tel que défini par les Gouvernements wallon et de la Communauté française entend :

1. maintenir la priorité accordée à la création d'activités et d'emplois ;
2. ériger la formation et l'enseignement en fer de lance de l'accès à l'emploi ;

3. inscrire la Wallonie dans la révolution énergétique pour exploiter au mieux les promesses du développement durable.

Pour atteindre ce triple objectif, ce sont plus de 1,6 milliard d'euros auxquels s'ajouteront 1,15 milliard d'euros de financement alternatif que les Gouvernements wallon et de la Communauté française ont décidé de consacrer aux actions du « Plan Marshall 2.vert ».

Articulées autour de 6 axes prioritaires, ces actions, pour lesquels des objectifs quantifiés sont chaque fois clairement identifiés, consistent notamment en une amplification de la Recherche et de l'exploitation de ses résultats, le soutien à la création et à la croissance des entreprises et plus particulièrement les TPE et les PME, le développement d'un véritable secteur des technologies environnementales, l'allègement de la fiscalité qui pèse sur les entreprises, la création de nouvelles places d'accueil pour les enfants en bas âges ou encore l'amélioration de l'enseignement et de la formation des jeunes pour les faire davantage correspondre avec les besoins des entreprises.

Le Plan Marshall 2.vert se veut aussi innover en faisant fi des barrières institutionnelles. Parce que les opportunités économiques ne s'arrêtent pas aux limites de la Wallonie, il s'agira pour le Gouvernement de renforcer les synergies tissées entre la Wallonie et Bruxelles – ainsi qu'avec les autres entités fédérées du pays – là où elles peuvent être développées de manière efficace et mutuellement profitable. Il s'agira notamment :

- de permettre aux acteurs de la Région de Bruxelles-Capitale de participer aux pôles de compétitivité wallons ;
- d'optimiser et de renforcer les synergies développées avec la Région de Bruxelles-Capitale dans une optique de partenariat « gagnant-gagnant » à tous les stades de la recherche et de sa valorisation industrielle ;
- de développer, en concertation avec la Région de Bruxelles-Capitale, la première alliance emploi-environnement dédiée à l'efficacité énergétique des bâtiments et à la construction durable ;
- d'amplifier, en partenariat avec la Région de Bruxelles-Capitale, les mesures régionales en matière de formation et d'enseignement ;
- de promouvoir, en partenariat avec la Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation des places de stages dans les entreprises ;
- d'optimiser et de renforcer les synergies développées avec la Région de Bruxelles-Capitale dans les secteurs de l'accueil de l'enfance et de l'aide aux personnes ;
- de promouvoir, avec la Région de Bruxelles-Capitale, la Région flamande et la Communauté germanophone, les synergies favorisant l'apprentissage des langues et la mobilité des travailleurs.

Pour atteindre les différents objectifs du Plan Marshall 2.vert, les Gouvernements wallon et de la Communauté française ont mis en place un pilotage précis et rigoureux. Ils entendent notamment :

- poursuivre l'objectivation des choix par le recours systématique à des jurys indépendants et des analyses objectives ;
- mettre en œuvre un suivi trimestriel du bon fonctionnement du plan et réaliser des évaluations périodiques par des experts indépendants ;

- prévoir, sur le plan financier, un dispositif de gestion budgétaire spécifique en vue de permettre une gestion souple et dynamique des budgets du Plan Marshall.

***Le Plan Marshall 2.vert,
Ce sont 6 axes prioritaires***

On l'a dit : le Plan Marshall 2.vert, c'est une concentration des moyens budgétaires et humains sur des axes prioritaires, susceptibles de jouer un rôle de levier pour l'ensemble de l'économie wallonne. Ces axes, au nombre de 6, disposent chacun d'un budget spécifique et comportent un ensemble de mesures fortes et ciblées. En voici un bref aperçu.

***Axe I :
Le capital humain, un atout à valoriser***

La formation, ça concerne tout le monde. Chacun peut, un jour, dans son parcours, avoir besoin de se former pour s'insérer ou se réinsérer dans le monde du travail ou encore développer de nouvelles compétences. Travailleurs, demandeurs d'emploi, jeunes, chacun doit pouvoir trouver, quel que soit son parcours, une formation adaptée à sa situation et à ses besoins.

C'est également une nécessité pour les entreprises qui rencontrent des difficultés de recrutement.

Nous nous trouvons de fait devant une situation paradoxale. Certaines entreprises ne trouvent pas de candidats compétents pour certains emplois, alors que nous comptons encore un grand nombre de demandeurs d'emploi. Pour poursuivre leur développement et maintenir leur compétitivité, les entreprises wallonnes doivent pouvoir compter sur des travailleurs qualifiés, formés aux dernières technologies utilisées dans leur secteur d'activité.

La formation occupe donc une place importante dans le Plan Marshall 2.vert.

Les Gouvernements wallon et de la Communauté française consacreront 337 millions d'euros à une série de mesures censées multiplier les collaborations et les synergies entre les acteurs de l'éducation et de la formation en vue de faire de la « formation tout au long de la vie » une réalité qui serve l'émancipation de chacun et le développement régional.

Parmi les actions qui sont prévues au sein de cet axe, retenons notamment le développement de « bassins de vie » par la mise en place de synergies entre les établissements des différents réseaux d'enseignements ou encore l'amélioration de l'orientation des jeunes et demandeurs d'emploi par l'essai d'un ou plusieurs métiers en centre de formation.

Un lot de mesures visera en outre à mieux répondre aux besoins des entreprises en termes de compétences. Pour ce faire, le Plan Langues sera poursuivi et amélioré (10.500 bourses et 275.000 chèques-langues à destination des

demandeurs d'emplois, des travailleurs, des jeunes de l'enseignement supérieur), les stages professionnalisants seront élargis aux demandeurs d'emploi, les compétences des demandeurs d'emploi seront diagnostiquées en vue de la positionner sur des métiers demandés sur le marché et, au besoin, d'identifier un projet professionnel nécessitant l'acquisition de nouvelles compétences pour accéder à l'emploi.

Axe II :

Les pôles de compétitivité et les réseaux d'entreprises, un succès à amplifier

Face à une concurrence internationale de plus en plus forte, il est essentiel pour la Région d'améliorer son niveau de performance dans des domaines d'activités où elle dispose déjà d'un réel potentiel.

Ce faisant, en 2005, le Gouvernement wallon décidait de mettre en œuvre une nouvelle politique industrielle basée sur la mise en réseau des acteurs et, notamment, des « pôles de compétitivité ».

Forts du succès de cette stratégie, les Gouvernements wallon et de la Communauté française y consacreront quelque 388 millions afin non seulement de la poursuivre dans le cadre du Plan Marshall 2.vert mais surtout de l'amplifier.

C'est ainsi que, notamment, la participation des petites et moyennes entreprises sera augmentée et que les entreprises des régions voisines pourront bénéficier de soutiens à l'investissement similaires à ceux prévus en Wallonie en cas de participation à l'un des pôles de compétitivité.

Un 6ème pôle sera en outre initié. Dédié aux « Technologies environnementales », il sera créé sur base de la méthodologie appliquée pour la labellisation des cinq premiers pôles

Axe III :

Faire de la recherche scientifique un moteur d'avenir

C'est un fait : dans l'économie globalisée que nous connaissons aujourd'hui, un développement économique durable ne peut se construire que sur la capacité à innover toujours davantage.

Ce faisant, investir dans le secteur de la Recherche n'est pas un luxe, c'est une nécessité.

En la matière, le but des Gouvernements wallon et de la Communauté française est clair : en synergie avec les Gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale, poursuivre le réinvestissement du secteur de la Recherche et s'inscrire pleinement dans l'objectif européen de consacrer 3 % du produit intérieur brut à la recherche, dont deux tiers via le privé.

C'est à ce titre que le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Communauté française ont décidé de consacrer 142 millions d'euros aux actions prévues dans ce troisième axe du Plan Marshall 2.vert.

Parmi les actions prévues par les Gouvernements, citons entre autres la volonté d'offrir une carrière attractive aux chercheurs afin de limiter la fuite des cerveaux. Cela passera notamment par la création d'un statut du chercheur, l'amélioration des conditions de travail des chercheurs par un accès à des équipements performants ou encore l'affirmation de l'excellence de nos chercheurs dans les réseaux internationaux

Axe IV :

Mettre en place un cadre propice à la création d'activités et d'emplois de qualité

En matière de création d'activités, l'objectif des Gouvernements wallon et de la Communauté française est clair : au terme la législature 2009-2014, l'esprit d'initiative et d'entreprendre devra être redevenu le véritable fondement du dynamisme régional.

Pour ce faire, la création de son propre emploi par la création de son entreprise sera véritablement érigée en une troisième voie en matière de mise à l'emploi, aux côtés de celle qui consiste à trouver un travail au sein du secteur privé et de celle qui se traduit par l'obtention un emploi dans la fonction publique.

D'une manière plus générale, conscient que les entreprises sont un des moteurs forts d'une croissance durable, le Gouvernement soutiendra leur création et leur développement, en portant une attention particulière aux petites et moyennes entreprises

Ce faisant, les Gouvernements wallon et de la Communauté française y consacrent un axe entier dans le Plan Marshall 2.vert pour lequel ils prévoient 167 millions d'euros et 425 millions de financement alternatif.

Au rang des mesures prévues dans cet axe, citons notamment le lancement d'un pacte de soutien à l'initiative censé promouvoir auprès de 75.000 jeunes et de 5.000 enseignants l'esprit d'entreprendre et encourager la création d'activités.

Ce pacte entendra aussi soutenir la croissance des entreprises et en faciliter la transmission notamment en maintenant la suppression des taxes antiéconomiques, en renforçant les dispositifs régionaux de garantie afin d'encourager les institutions financières à accorder des prêts aux entreprises et en boostant l'entrepreneuriat féminin via le micro-crédit.

Il poursuivra également le positionnement de la Wallonie à l'international par un soutien à 300 entreprises voulant s'implanter sur les marchés étrangers, à la prospection et à l'accueil d'investissements étrangers.

Dans cet axe, il est aussi question d'accroître l'espace disponible pour l'installation des entreprises via notamment l'assainissement et la réhabilitation

de sites supplémentaires (au moins 70 pour une superficie supplémentaire de 140 ha) ou encore via l'équipement de zonings (750 ha à équiper).

Enfin, il y est également prévu la pérennisation des zones franches urbaines et rurales via notamment une majoration des taux relatifs aux aides à l'expansion économique accordées aux entreprises.

Axe V : Les Alliances Emploi-Environnement, une stratégie d'avenir

Comme son nom l'indique, le Plan Marshall 2.vert fait une large part aux préoccupations environnementales. Il s'agit, bien sûr, de préserver notre cadre de vie, pour nous et pour nos enfants. D'un point de vue économique et en termes d'emploi, chacun s'accorde aussi pour reconnaître des opportunités très importantes dans ce secteur.

Pour déployer cette stratégie d'avenir, bénéficiant tant à l'emploi qu'à l'environnement, le gouvernement investira 280 millions d'euros auxquels s'ajoutent 600 millions de financement alternatif.

Développement de la recherche pour favoriser l'innovation, mise en place de nouvelles formations, sensibilisation des entreprises, soutien aux métiers verts,... C'est l'ensemble des forces vives wallonnes – publiques, privées et de l'économie sociale – qui se mobilisent pour poursuivre ce double objectif « Emploi-Environnement ».

Concrètement, les actions prévues dans cet axe sont très variées : 50.000 primes pour économiser l'énergie chez les particuliers, rénovation de 5000 logements publics, mise en place d'un label spécifique pour les entreprises, soutien aux entreprises travaillant sur la « motorisation propre », désengorgement des centres-villes par la création de plateformes de distribution urbaine pour les commerçants,... A travers ce nouvel axe du Plan Marshall 2.vert, c'est tout un secteur qui est valorisé.

La toute première « Alliance Emploi-Environnement » portera sur l'amélioration énergétique et environnementale des bâtiments existants (éco-construction, Performance Énergétique des Bâtiments et éco-rénovation). Des objectifs chiffrés et des normes en matière d'économie d'énergie seront établis en concertation avec les secteurs. D'autres Alliances seront créées sur base de cette première expérience.

Axe VI : Conjuguer emploi et bien-être social

Le but de toutes politiques publiques est de contribuer au bien-être des citoyens. L'axe 6 du Plan Marshall 2.vert poursuit directement cet objectif. Il générera aussi de l'emploi, favorisera l'inclusion sociale et permettra de mieux concilier vie professionnelle et privée, en particulier pour les femmes.

Comment ? De plusieurs façons.

D'une part, en renforçant des services de proximité, tels que l'accueil de l'enfance et l'aide aux personnes. 500 emplois seront créés. Ils permettront, entre autres, d'augmenter les capacités d'accueil des 0-3 ans ou encore de développer un accueil en dehors des heures de bureau. Sans oublier la création du portail « Accueil de l'enfance » spécialisé dans la recherche d'une place d'accueil.

D'autre part, en créant 500 autres postes pour aider les personnes handicapées, les familles et les personnes âgées. Le soutien aux gens du voyage, aux primo-arrivants et aux sans-abris font également partie des objectifs de cette axe 6. Tout comme la création de 250 postes pour favoriser l'insertion des jeunes dans les quartiers en difficulté.

Enfin, les investissements dans les infrastructures d'accueil et les maisons de repos seront augmentés. Le budget de l'axe 6 se monte à 297 millions d'euros et à 125 millions de financement alternatif.

Deux dynamiques transversales

Soucieux de l'efficacité des actions qu'il met en œuvre, les Gouvernements wallon et de la Communauté française évalueront l'impact du Plan sur le tissu économique. Ce souci de l'utilisation optimale des deniers publics fait partie des lignes de conduite du gouvernement. Cette priorité se voit ici renforcée. Tout comme la nécessité de continuer la simplification administrative, la bonne information des publics, la mise en œuvre rapide des mesures décidées ou la mobilisation des citoyens.

Outre ces axes prioritaires, le Plan Marshall 2.vert prévoit la promotion du développement durable à travers toutes les politiques publiques. Des clauses environnementales, sociales et éthiques, seront, par exemple, insérées dans les marchés publics régionaux. Autre exemple, la promotion des produits locaux et de la vente directe aux consommateurs.

L'investissement pour la mise en place de l'ensemble de ces dynamiques transversales se monte à 5,2 millions d'euros.